



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **8 juillet 2008**

Délibération n° 2008-0200

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 6°**

objet : Autorisation de signer un avenant relatif à des prestations et des missions complémentaires du marché de maîtrise d'oeuvre, pour le marché "Aménagement de la partie nord de la Cité internationale - Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de l'extension du palais des Congrès"

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 juin 2008

Secrétaire élu : Madame Nawel Bab-Hamed

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Genin), Passi (pouvoir à M. Balme), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Darne JC. (pouvoir à M. Ariagno), Ferraro (pouvoir à M. Llung), Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Havard (pouvoir à M. Thévenot), Lambert (pouvoir à M. David G.), Lebuhotel (pouvoir à M. Brachet), Lelièvre (pouvoir à M. Imbert A), Louis (pouvoir à M. Petit), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mmes Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Serres (pouvoir à M. Flaconnèche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Touleron (pouvoir à Mme Besson), Turcas (pouvoir à M. Huguet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Julien-Laferrière), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Rivalta, Gillet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert.

Séance publique du 8 juillet 2008**Délibération n° 2008-0200**

commission principale :

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Autorisation de signer un avenant relatif à des prestations et des missions complémentaires du marché de maîtrise d'oeuvre, pour le marché "Aménagement de la partie nord de la Cité internationale - Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de l'extension du palais des Congrès"**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2001-6407 en date du 26 février 2001, le conseil de Communauté a autorisé le transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'opération aménagement de la partie nord de la Cité internationale à Lyon 6° à la suite de la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre entre la ville de Lyon et le groupement d'entreprises Renzo Piano Building Workshop et Atelier Corajoud, en date du 18 décembre 2000, pour la réalisation de l'extension du palais des Congrès à la Cité internationale.

Ce marché a été notifié le 19 décembre 2000 par la ville de Lyon au groupement d'entreprises Renzo Piano Building Workshop et Atelier Corajoud pour un montant de 13 143 011 € HT, soit 15 719 041 € TTC.

Plusieurs avenants ont été délibérés pendant le déroulement de l'opération :

- le transfert de la maîtrise d'œuvre des espaces extérieurs portant le montant du marché à 14 574 720,32 € TTC (forfait de rémunération provisoire),
- à la validation de l'avant-projet définitif, le forfait de rémunération définitif a été arrêté à 13 919 144,45 € TTC,
- deux avenants successifs ont rajouté des missions réglementaires et complémentaires portant le forfait à 14 929 796,74 € TTC, soit une augmentation de 7,26 % sur le forfait de rémunération définitif.

L'avenant n° 5, objet de la présente délibération, d'un montant de 694 212,22 € TTC porterait le montant total du marché à 15 624 008,96 € TTC, soit une nouvelle augmentation de 4,65 % qui conduit à une augmentation globale et finale de 12,24 % du montant initial du marché.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des prestations et missions complémentaires du marché de maîtrise d'œuvre qui ont une incidence financière sur la rémunération du maître d'œuvre.

Cet avenant concerne :

- des honoraires liés aux travaux supplémentaires qui se sont avérés nécessaires pour terminer le chantier entre le 13 mars 2006 (date initiale de fin de chantier) et le 21 avril 2006 (date de réception),
- des honoraires liés à des interfaces avec les chantiers des autres maîtrises d'ouvrage (hôtel, résidence hôtelière, bureaux),
- des compléments sur les missions d'origine (numérisation des dossiers d'ouvrages exécutés, signalétique dynamique de la coque, complément de mission direction d'exécution des travaux).

Cette augmentation s'intègre dans l'enveloppe prévisionnelle initiale du coût global des travaux et n'entraîne pas d'augmentation d'autorisation de programme.

La commission permanente d'appel d'offres, le 21 mars 2008, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant susvisé ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 5 au marché n° 010 501 P conclu avec le groupement d'entreprises Renzo Piano Building Workshop-Atelier Corajoud pour des prestations et des missions complémentaires du marché de maîtrise d'œuvre qui ont une incidence financière sur la rémunération du maître d'œuvre, pour le marché "aménagement de la partie nord de la Cité internationale - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'extension du palais des Congrès". Cet avenant, d'un montant de 580 445 € HT; soit 694 212,22 € TTC porte le montant total du marché à 13 063 552,64 € HT, soit 15 624 008,96 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 231 310 - fonction 0822 - opération n° 0539.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.